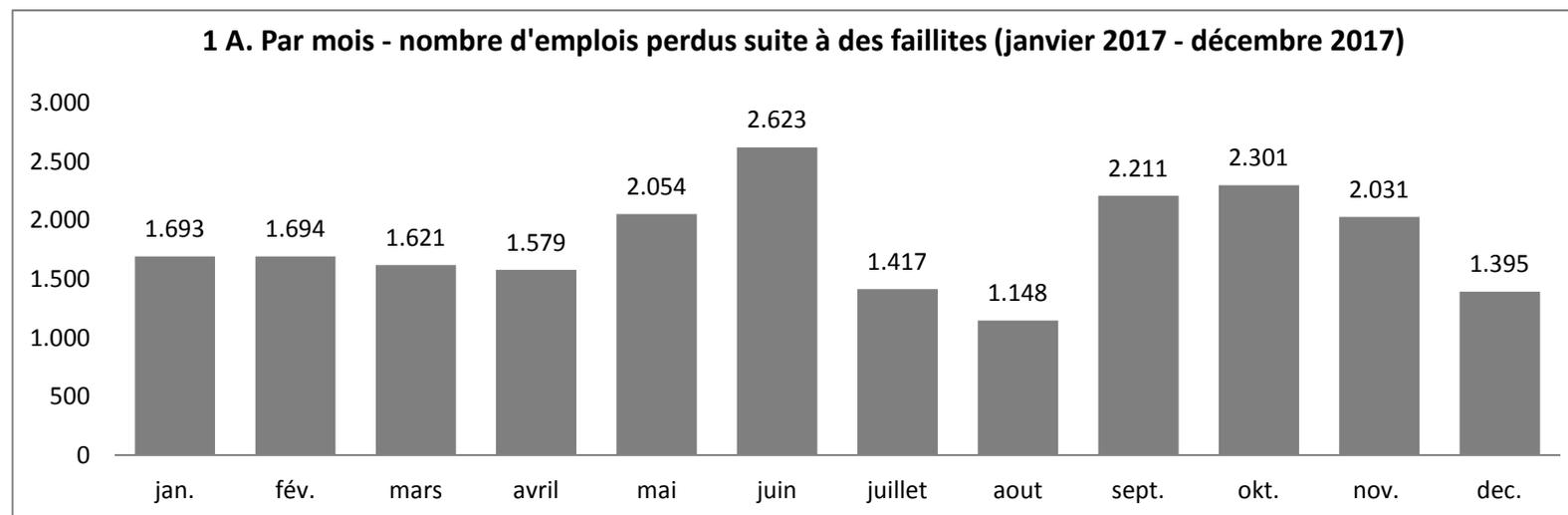


Restructurations et faillites : pertes d'emploi en Belgique en 2017

Lorsque l'on s'intéresse au phénomène des pertes d'emploi en Belgique, le plus souvent, ce sont les restructurations et licenciements collectifs qui viennent à l'esprit. Du fait de leur médiatisation et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur une région ou un secteur, elles ont un écho plus important. Dans ce document, sur base des statistiques, réalisées par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises (<http://www.onem.be/fr/ffe/statistiques>), relatives aux faillites en Belgique et sur les emplois perdus qui découlent de ces faillites, nous avons essayé de mettre en lumière le poids réel des pertes d'emploi liées aux restructurations par rapport à un autre phénomène de pertes d'emploi que sont les pertes d'emploi liées aux faillites.

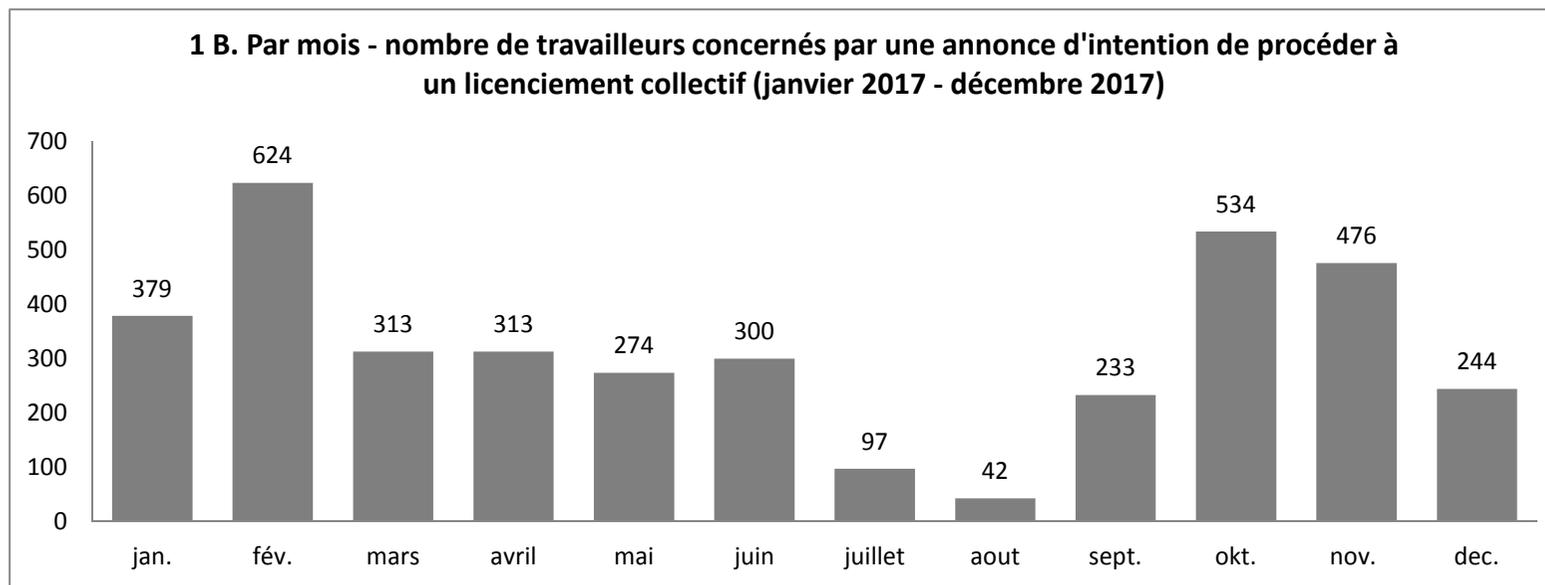
Note : Le SPF Emploi dispose de chiffres annuels de licenciements collectifs uniquement depuis 2010. Il n'est donc pas possible de communiquer des comparaisons par rapport aux années précédentes.

Faillites par mois en termes de pertes d'emploi



En 2017, 21.767 travailleurs ont été concernés par une fermeture d'entreprise dans le cadre d'une faillite.

Licenciements collectifs par mois



En 2017, 3.829 travailleurs étaient concernés par un licenciement collectif et 21.767 travailleurs étaient concernés par une faillite, ce qui représente presque deux fois plus, en termes de pertes d'emplois.

Ratio "perte d'emploi suite à une faillite / perte d'emploi suite à un licenciement collectif" par an:

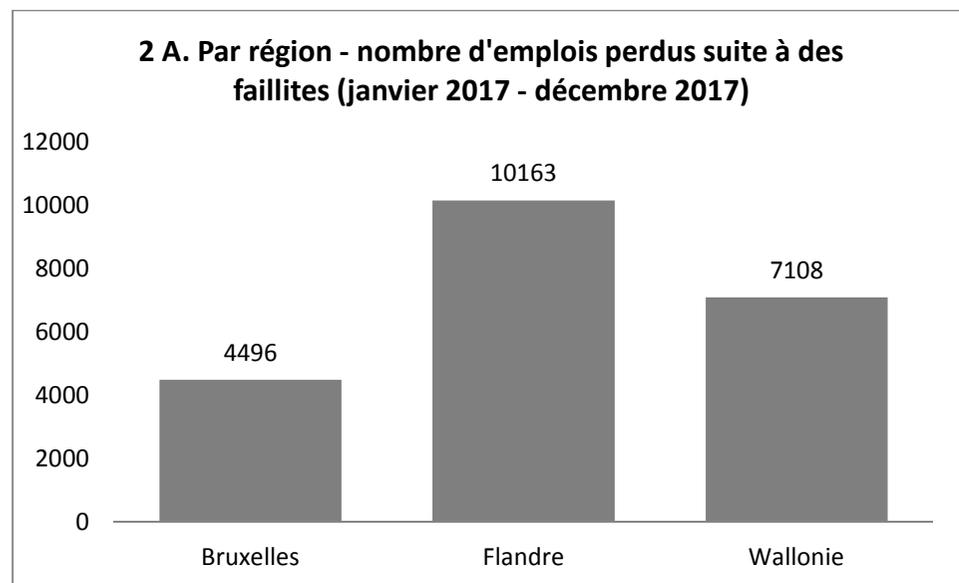
Année	Nombre de travailleurs concernés par une faillite "perte d'emploi suite à une faillite" (A)	Nombre de travailleurs concernés par un licenciement collectif "perte d'emploi suite à un licenciement collectif" (B)	A/B
2017	21.767	3.829	5,68
2016	22.697	12.042	1,88
2015	25.339	5.209	4,86
2014	28.534	5.830	4,89
2013	30.099	8.865	3,40
2012	27.504	16.707	1,65
2011	25.452	6.655	3,82
2010	23.499	13.017	1,81

Les pertes d'emplois dues à la faillite ont diminué pour la quatrième année consécutive. L'évolution des pertes d'emplois dues aux licenciements collectifs est plus difficile à estimer. Comme déjà indiqué dans plusieurs rapports concernant les licenciements collectifs, aucun résultat ne peut être prédit.

Le rapport de travailleurs concernés par une faillite à l'égard de ceux qui ont fait l'objet d'un licenciement collectif a également beaucoup fluctué au fil des ans. Le rapport est d'ailleurs le plus élevé depuis que la collecte des données concernant les licenciements collectifs est effectuée. Cela signifie que le paramètre «pertes d'emplois dues à la faillite» est plus fiable et plus clair comme baromètre de la crise économique.

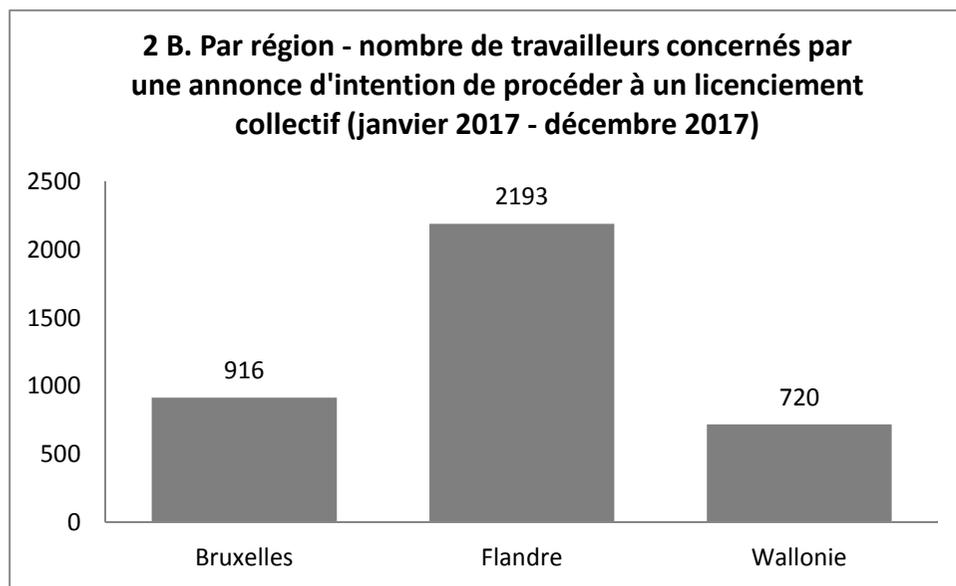
Le nombre de pertes d'emplois annoncées pour les licenciements collectifs (3829) a été remarquablement faible en 2017. Par rapport aux années record 2012-2013, nous parlons d'une réduction de 77% des licenciements annoncés (2012 - 16707 licenciements). Les licenciements très médiatisés, comme celui de Bombardier Bruges (160 emplois), n'étaient presque pas marquants.

Faillites par région en termes de pertes d'emploi



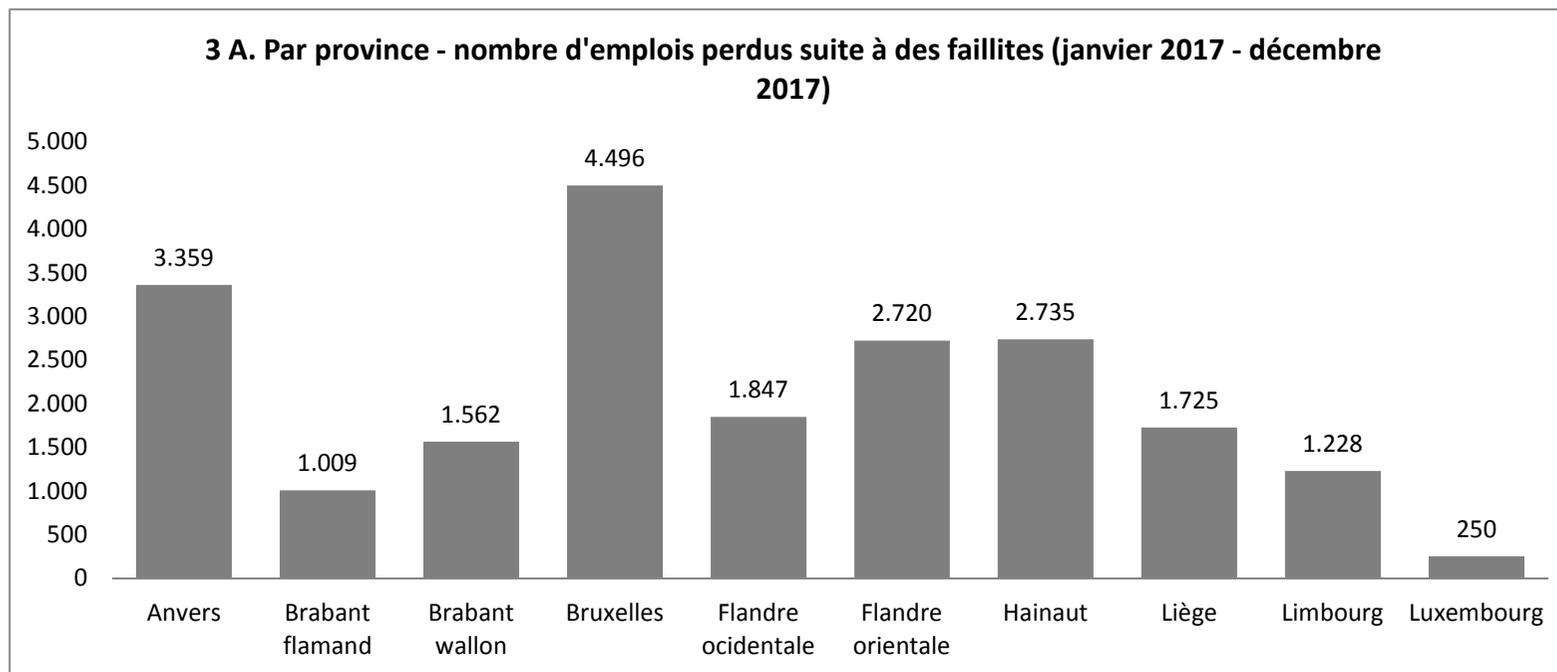
En 2017, 21.767 emplois ont été perdus suite à des faillites, dont 20,66% à Bruxelles, 46,69% en Flandre et 32,65% en Wallonie.

Licenciements collectifs par région



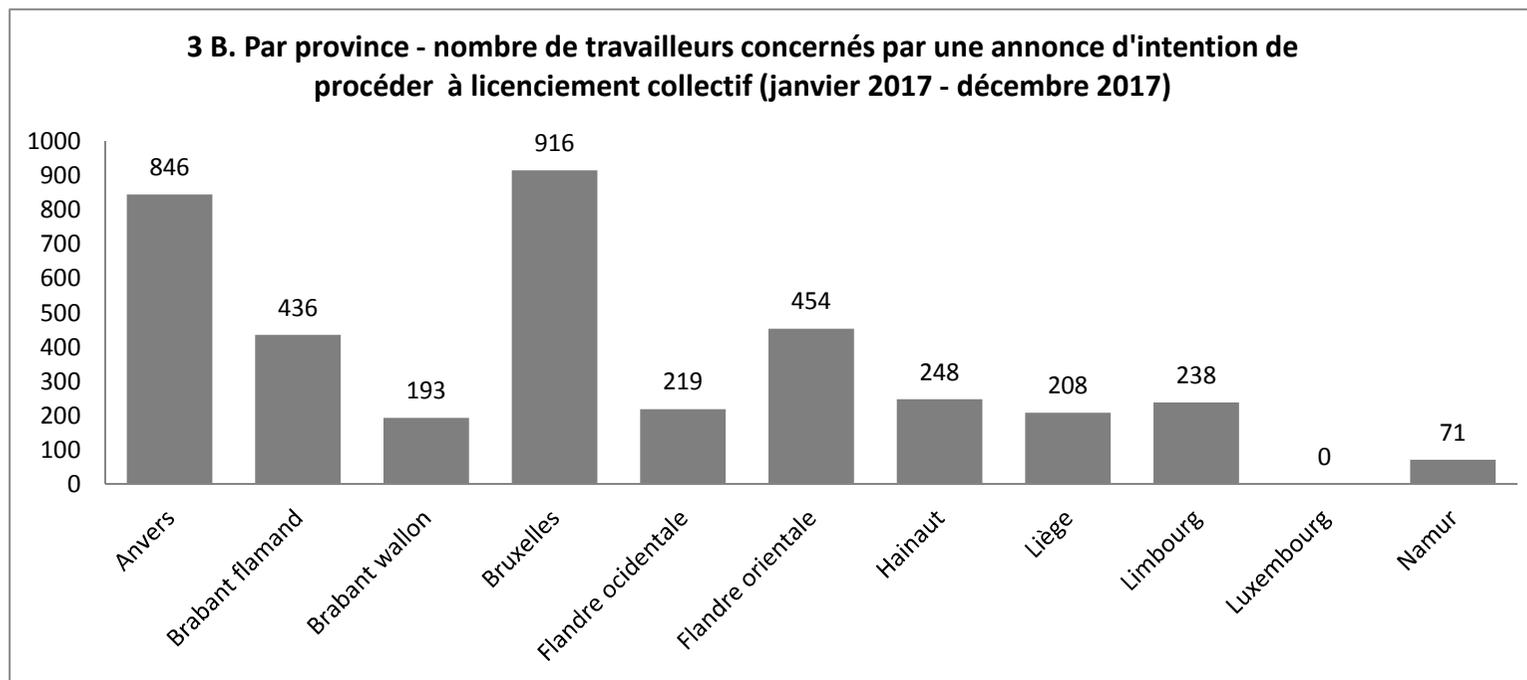
En 2017, 3.829 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, dont 23,92% à Bruxelles, 59,27% en Flandre et 18,80% en Wallonie.

Pertes d'emploi suite à une faillite par province



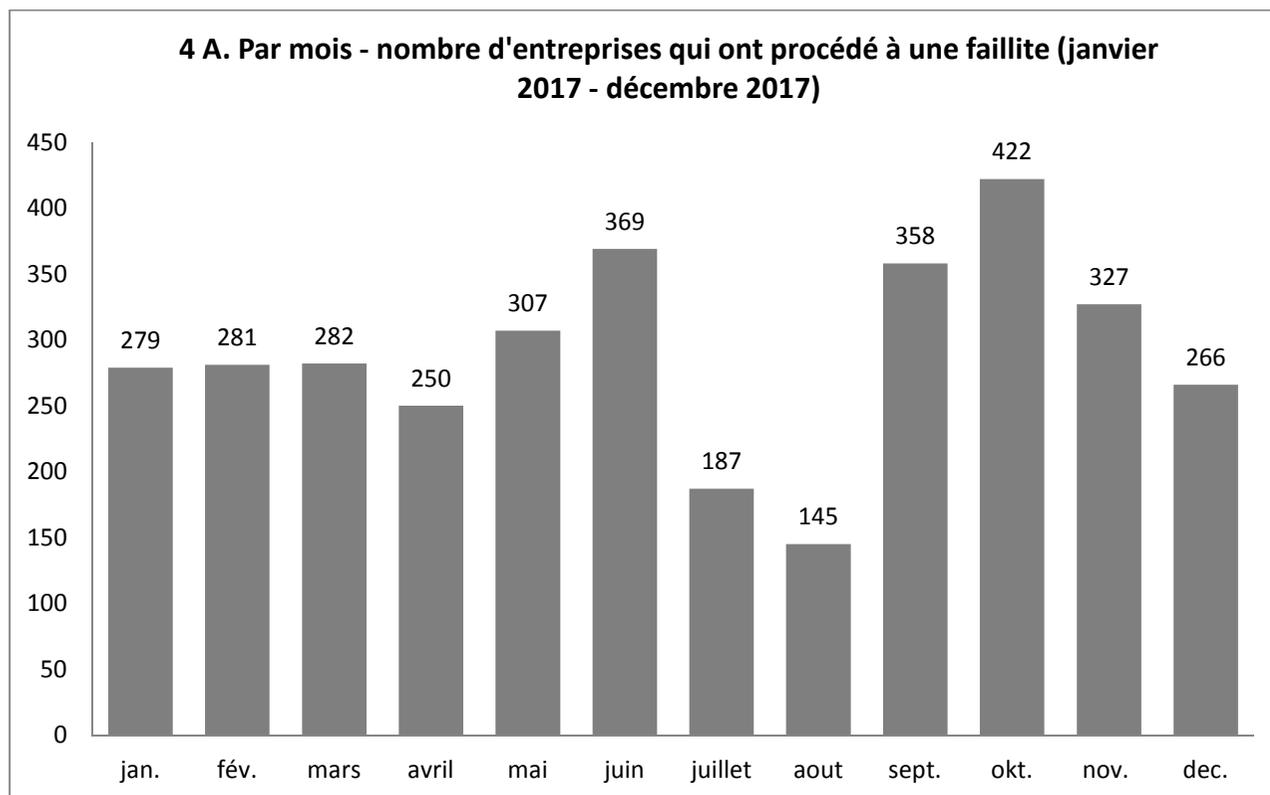
En ce qui concerne les pertes d'emploi consécutives à des faillites, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie pour l'année 2017.

Licenciements collectifs par province

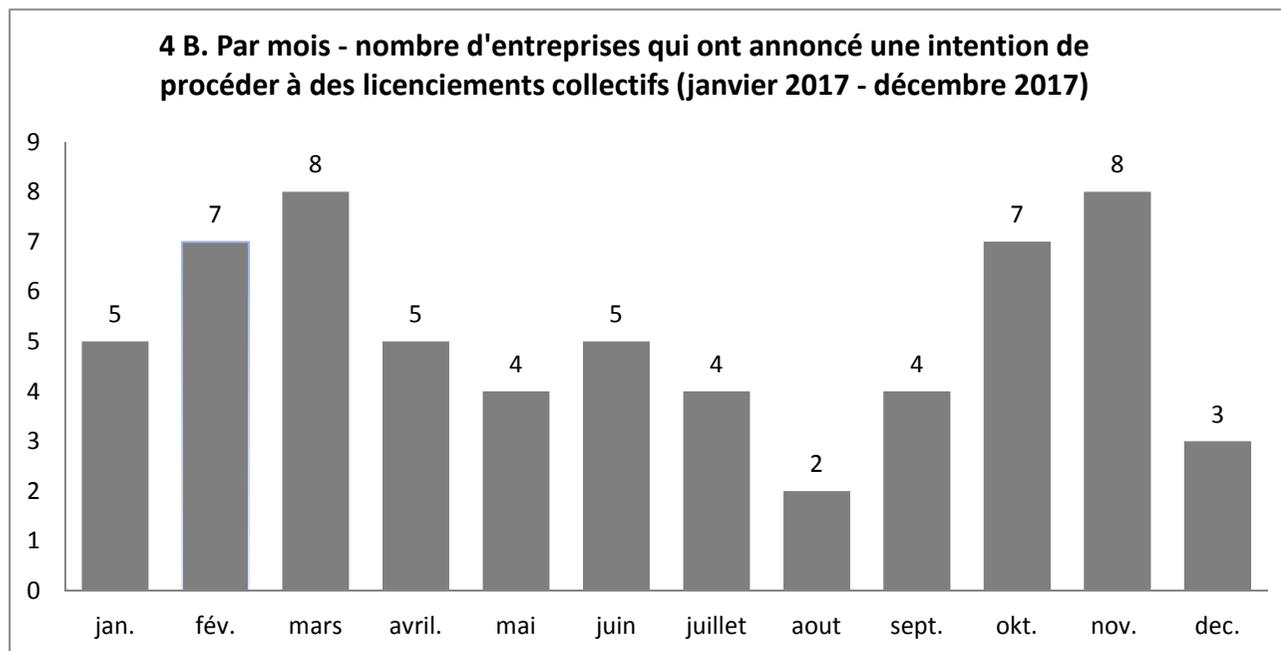


En ce qui concerne le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie pour l'année 2017.

Faillites par mois en termes de nombre d'entreprises

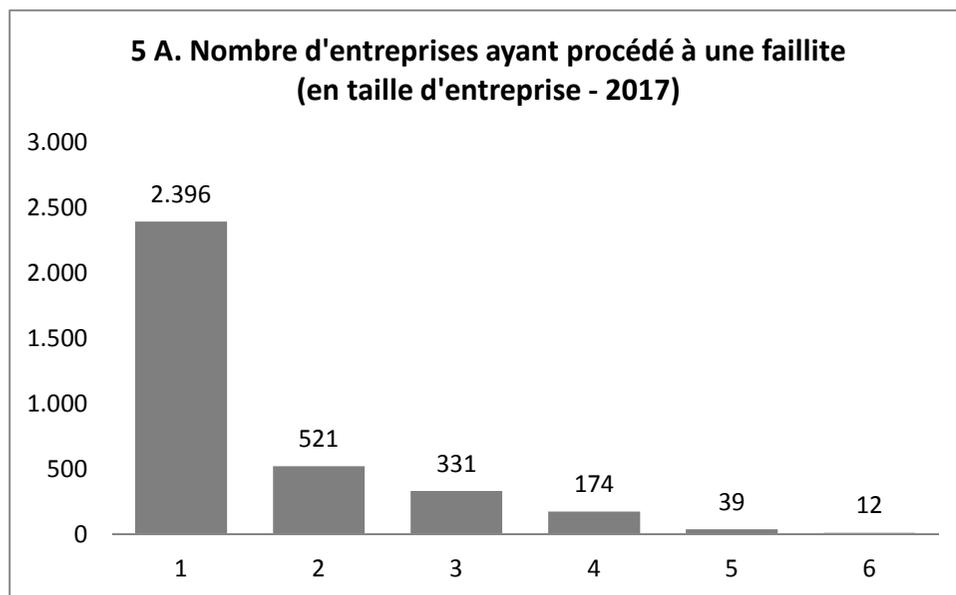


Licenciements collectifs par mois en termes de nombre d'entreprises



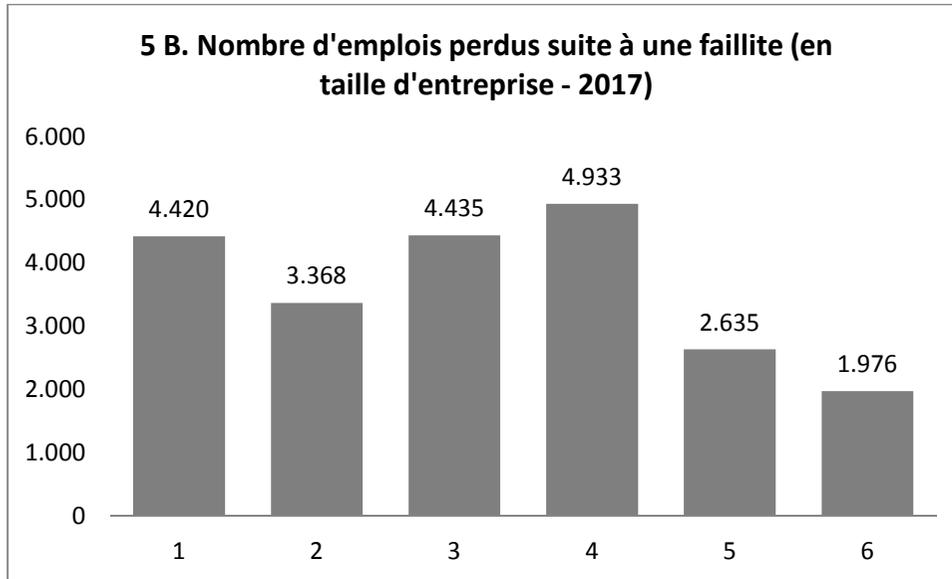
En 2017, 3.473 entreprises ont procédé à une faillite. En 2017, 62 entreprises ont annoncé une intention de procéder à des licenciements collectifs. Cette importante différence peut s'expliquer par la taille des entreprises qui subissent des pertes d'emplois. En effet, toute entreprise quelle que soit sa taille est susceptible de subir une faillite. Par contre, l'obligation d'entamer une procédure de licenciements collectifs ne s'impose qu'aux entreprises qui occupent un certain nombre de travailleurs (en moyenne plus de 20 travailleurs au cours de l'année civile précédant le licenciement).

Faillites avec pertes d'emploi – par taille d'entreprise



1	1 à 4 travailleurs	2396
2	5 à 9 travailleurs	521
3	10 à 19 travailleurs	331
4	20 à 49 travailleurs	174
5	50 à 99 travailleurs	39
6	Plus de 100 travailleurs	12

Ce graphique démontre qu'en 2017, sur un total de 3.473 entreprises ayant subi une faillite, 3.248 entreprises occupent moins de 20 travailleurs. 225 entreprises c'est-à-dire environ 6.5% occupent plus de 20 travailleurs.



1	1 à 4 travailleurs	4420
2	5 à 9 travailleurs	3368
3	10 à 19 travailleurs	4435
4	20 à 49 travailleurs	4933
5	50 à 99 travailleurs	2635
6	Plus de 100 travailleurs	1976

Sur base des graphiques précédents, il apparaît qu'en 2017, sur les 21.769 emplois qui avaient été perdus suite à des faillites, 12.223 emplois avaient été perdus dans des entreprises qui occupaient moins de 20 travailleurs. Bien qu'elles ne représentent que 6.5% du nombre d'entreprises touchées par une faillite, les 225 entreprises occupant plus de 20 travailleurs représentent 43.85% des pertes d'emploi.